

Bonjour,

Voici le texte de la motion adoptée lundi 14 décembre 2009 par l'AG des membres du CLERSE. Le vote pour la motion a été le suivant : 32 "pour", 5 "abstentions" et 1 "Ne prend pas part au vote". Ce texte répond aux injonctions du CNRS qui, dans un contexte de menace de désUMRisation du laboratoire, conduisent à exclure les enseignants-chercheurs non publiants de la liste officielle des laboratoires. Merci d'en assurer la diffusion auprès de vos collègues et laboratoires.

*Bien cordialement,
Cécile VIGNAL*

MOTION

En octobre dernier, de nombreux chercheurs et enseignants-chercheurs ont apporté leur soutien au CLERSE alors menacé de perdre son statut d'Unité Mixte de Recherche (UMR). Cette perte de statut aurait mis en péril des emplois CNRS (directeurs et chargés de recherche, ingénieurs de recherche et d'étude, secrétaires, etc.) et des crédits d'équipements et de fonctionnement de notre laboratoire. Au-delà, elle aurait été une attaque symbolique forte contre le laboratoire.

Aujourd'hui, le CLERSE demeure bien une UMR CNRS-Université Lille 1. Au cours des négociations avec la Direction de l'INSHS, le CLERSE a subi une injonction à augmenter immédiatement le taux de publiants, ce qui aurait conduit de fait à exclure de la liste officielle des membres du laboratoire les enseignants-chercheurs « non publiants » au sens de l'AERES. Cette menace n'est finalement pas appliquée au CLERSE.

Cet épisode montre que les enseignants-chercheurs et chercheurs doivent ensemble créer un rapport de force afin de contrer les principes que traduisent les critères d'évaluation de l'AERES : restriction de l'activité de recherche à l'activité de publication, liste étroite de revues et colloques classés par l'AERES, dévalorisation des livres (dont la genèse et l'écriture nécessitent le temps long), critères d'évaluation appliqués *a posteriori* en fin de quadriennal, évaluation d'un laboratoire produisant de fait des sanctions individuelles. Ces critères ne sont pas pertinents et nous refusons qu'ils servent à mettre en place la modulation des services imposée par la LRU.

Nous affirmons solennellement que nous n'accepterons jamais l'idée d'exclure des collègues ne répondant pas aux critères d'évaluation quels qu'ils soient. Nous ne sommes pas des « chercheurs publiants » et des « chercheurs non publiants »; nous sommes des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Nous réaffirmons l'articulation entre ces activités au sein de l'université et soutenons que les rythmes de recherche des uns et des autres peuvent légitimement varier selon les méthodologies mises en œuvre.

Nous défendons en effet le principe d'une activité de recherche

- menée et évaluée collectivement,
- indissociable de nos activités d'enseignement et d'encadrement administratif et pédagogique
- et, particulièrement en SHS, ouverte sur la société civile, avec ce que cela suppose de travail auprès des secteurs professionnels, institutionnels et associatifs de nos champs de recherche et d'activité de vulgarisation scientifique.

Nous sommes fermement attachés à l'idée d'équipe, c'est-à-dire d'un collectif et nous rejetons la mise en concurrence de tous avec tous et le clivage entre des chercheurs « méritants » et d'autres qui le seraient moins. Nous attendons du CNRS qu'il donne à l'ensemble de ses équipes les moyens scientifiques et matériels de conduire des recherches collectives de bon niveau.

Motion votée par l'assemblée générale des membres du CLERSE, le 14 décembre 2009